

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle /Budget communautaire/Ressources humaines : création de postes

Séance du 13/03/2025

2^{ème} convocation

Délibération n° 24

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 15

Absents : 25

Votants : 13

- dont « pour » : 13

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 2

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 08 mars 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le jeudi 13 mars 2025 à 07 heures 30 minutes au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, ATTIBOU Zaïnati, MIKIDADI Madihali, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, FARADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI.

Absents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchaty SOILIH, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadan, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, BOURA MCOLO Vita.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du comité social territorial,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins en personnel dans certains services de la 3CO et la nécessité de permettre l'évolution de carrière et la promotion des agents, il convient de procéder à la création de certains postes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **La création**, à compter du 1^{er} mars 2025, de 6 emplois permanents, au grade d'adjoint technique, à temps complets, affectés au service environnement pour exercer les fonctions d'ambassadeur ;
- **La création**, à la même date, d'un emploi permanent, au grade d'adjoint technique, à temps complets, affectés au service ressources et moyens pour exercer les fonctions de technicien de surface ;
- **La création**, à la même date, de 2 emplois permanents, au grade d'adjoint technique, à temps complets, affectés au service ressources et moyens pour exercer les fonctions de gardien d'immeuble.
- **La création**, à la même date, d'un emploi permanent, au grade d'adjoint administratif, à temps complets, affectés au service ressources et moyens pour exercer les fonctions de responsable budgétaire et financier.
- **La création**, à la même date, d'un emploi permanent, au grade de chef de service police, à temps complets.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré le 13/03/2025
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



M. IBRAHIMA Saïd Meanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Signé par : Saïd Meanrifa IBRAHIMA
Date : 18/03/2025
Qualité : Président